SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Memorial des Großherzogthums Luxemburg.

MEMORIAL DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Mittwoch, 20. October 1880. Nr. 73. Mercredi, 20 octobre 1880.

Gesetz vom 13. October 1880, betreffend die Abtretung durch Austausch an die Stadt Luxemburg einer Parzelle Domanial-Terrains.

Wir **Wilhelm** III, von Gottes Gnaden König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, 2c., 2c., 2c.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 5. August, und derjenigen des Staatsrathes vom 28. September d. J., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird;

Haben verordnet und verordnen:

Einziger Artikel. Die am 25. Mai 1880 zwischen dem Großherzogl. Staate und der Stadt Luxemburg abgeschlossene Uebereinkunft, betreffend den Austausch einer der Stadt zugehörigen Parzelle des Plateaus Altmünster, gegen einen dem Staate gehörigen und rechts am Clausener Abhange, auf dem Walle des vormaligen „Bock" gelegenen Terrains, ist genehmigt.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial" eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag den 13. October 1880.

Wilhelm.

Der General-Director
der Finanzen,
V. v. Roebe.

Loi du 13 octobre 1880, concernant la cession, à titre d'échange, à la ville de Luxembourg, d'une parcelle de terrain domanial.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 5 août 1880 et celle du Conseil d'État du 28 septembre suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Article unique. Est approuvée la convention conclue le 25 mai 1880 entre l'État et la ville de Luxembourg et ayant pour objet l'échange d'une parcelle du plateau d'Altmunster appartenant à la ville, contre un terrain appartenant à l'État, situé sur les remparts de l'ancien « Bock », à droite de la descente de Clausen.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 13 octobre 1880.

GUILLAUME.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBE.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ANNEXE.

Entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Mathias Kauffman, receveur de l'enregistrement et des domaines, demeurant à Luxembourg, d'une part ;

Et la ville de Luxembourg, représentée par son collége des bourgmestre et échevins, d'autre part ;

Est intervenue la convention suivante :

Observation préliminaire. — Par l'art. 5 § 7 de la convention du 7 juillet 1877, approuvée par la loi du 13 août 1877, l'État a fait abandon à la ville de Luxembourg de la parcelle du plateau d'Altmunster dont la ville aura besoin pour y asseoir le bassin de la conduite d'eau devant servir à l'alimentation du faubourg de Clausen et de la ville basse du Grund (Mémorial de 1877, p. 352).

Dans sa séance du 27 septembre 1879, le conseil communal de Luxembourg a adopté un projet suivant lequel le réservoir de la dite conduite d'eau, au lieu d'être établi sur le plateau d'Altmunster, serait à établir en contrebas de la voie publique sur les rochers du bouc, à droite de la descente de Clausen, à l'endroit indiqué en couleur rouge sur le plan qui restera annexé aux présentes.

En conséquence et pour favoriser le dit projet, l'État grand-ducal cède, à titre d'échange, à la ville de Luxembourg, l'emplacement nécessaire à l'assiette du dit réservoir et reçoit en contre-échange la parcelle du plateau d'Altmunster primitivement destinée à recevoir le réservoir en question.

Cette convention a eu lieu sous les conditions suivantes :

1° Le terrain cédé par l'État comprendra la surface strictement nécessaire pour l'établissement et le service du bassin.

2° La ville sera responsable des dommages qui pourraient être causés par suite de cette construction, à la route, au domaine de l'État et à des tiers.

3° Les constructions ne devront en aucune manière porter entrave à la circulation sur la route et au trottoir, dont le niveau normal ainsi que la largeur minimum de 2m50 devront être observés.

4° L'entrée actuelle dans le souterrain du Bouc est à ménager ; en cas d'impossibilité, le réservoir est à établir plus en aval dans une autre découpure projetée des rochers.

5° Les garde-corps à établir dans l'intérêt de la sécurité publique aux abords des constructions à élever suivant les indications de l'administration des travaux publics et d'après un modèle à agréer par le Gouvernement, seront à charge de la ville.

6° La ville devra, lors des constructions, avoir égard aux travaux d'arrangement projetés aux rochers du Bouc.

Le présent échange ne sortira son effet que du moment où il aura reçu l'approbation de l'autorité compétente.

Fait en double à Luxembourg le vingt-cinq mai 1880.

Le receveur des domaines,
signé : M. Kauffman.

Le collége des bourgmestre et échevins,
signés : Servais, président.
Weyer, secrétaire.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bekanntmachung. — Gerichtsvollzieher.

Durch Königl. Großh Beschluß vom 13. d. Mts. ist Hr. Dominik Schaack, Gerichtsvollzieher beim Bezirksgerichte zu Diekirch mit dem Wohnsitze zu Wiltz, zum Gerichtsvollzieher beim Bezirksgerichte zu Luxemburg mit dem Wohnsitze zu Esch an der Alzette, in Ersetzung des Hrn. Berger, welcher seine Entlassung nachgesucht hat, ernannt worden.

Luxemburg den 18. October 1880.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die mündliche Prüfung des Hrn. Camille Velter aus Remich, Recipiend für die Candidatur der Rechtswissenschaft, ist auf den 23. October c., um 9 Uhr Vormittags, anstatt auf den 25. um 3 Uhr Nachmittags, festgesetzt.

Luxemburg den 18. October 1880.

Für den General Director der Finanzen:
Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Studienbörsen.

Eine der Börsen der Stiftung Pütz von Adlersthurm ist seit dem 1. October c. erledigt

Das Recht diese Börse zu vergeben ist, gemäß der Stiftungsurkunde, den HH. Peter Steffes, wohnhaft zu Flaxweiler, und Wilhelm Olinger, wohnhaft zu Wecker, zuerkannt worden. Beide, geboren im Jahr 1798 und Seitenverwandte des Stifters im neunten Grade, sind, unter allen Bewerbern um das Collationsrecht, die ältesten des dem Stifter am nächsten stehenden Verwandtschaftsgrades.

Luxemburg den 15. October 1880.

Für den General-Director der Finanzen:
Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Avis. — Huissiers.

Par arrêté royal grand-ducal du 13 de ce mois, M. Dominique *Schaack*, huissier près le tribunal d'arrondissement de Diekirch à la résidence de Wiltz, a été nommé huissier près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la résidence d'Esch-s.-l'Alzette, en remplacement de M. *Berger*, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 octobre 1880.

Le Directeur général de la justice,
Paul Eyschen.

Avis. — Jury d'examen.

L'examen oral de M. Camille *Velter*, de Remich, récipiendaire pour la candidature en droit, est fixé au 23 octobre courant, à 9 heures du matin, au lieu du 25 à 3 heures de l'après-midi.

Luxembourg, le 18 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances :
Le Directeur général de la justice,
Paul Eyschen.

Avis. — Bourses d'études.

Une des bourses *Putz* d'Adlersthurm est vacante depuis le 1er de ce mois.

Le droit de conférer cette bourse a été reconnu, conformément à l'acte de fondation, à MM. Pierre *Steffes*, demeurant à Flaxweiler, et Guillaume *Olinger*, demeurant à Wecker, lesquels, nés tous deux en l'année 1798, et parents collatéraux du fondateur au neuvième degré, sont, parmi tous ceux qui ont prétendu à l'exercice du droit de collation, les plus âgés du degré le plus rapproché du fondateur.

Luxembourg, le 15 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances :
Le Conseiller de Gouvernement,
M. Mullendorff.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bekanntmachung. — Gemeinde-Reglement.

In seiner Sitzung vom 29. Juni letzthin hat der Gemeinderath von Tüntingen ein Polizei-Reglement über den Friedhof von Tüntingen beschlossen.

Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg den 9. Oktober 1880.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Hr. Franz Maréschal, Handelsmann in Rodingen, ist als Agent der Lebens- und Unfall-Versicherungs-Gesellschaft « la Confiance » bestätigt worden.

Luxemburg den 18. October 1880.

Für den General-Director der Finanzen:
Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Vom 15. dieses Monats ab sind die Abfahrts- und Ankunftsstunden der nachstehenden Brief-, Personen- und Gütertransportdienste geregelt, wie folgt:

Esch a. d. S. — Wiltz.

Abfahrt von Esch a. d. S,	5 Uhr	„	Nachm.
Ankunft in Wiltz,	6 „	30	„

Redingen — Ettelbrück.

Abfahrt von Redingen,	6 Uhr	30	Vorm
Ankunft in Ettelbrück,	9 „	30	„

Remich — Oetringen (2. Cours).

Abfahrt von Remich,	1 Uhr	50	Nachm.
Ankunft in Oetringen,	3 „	20	„

Luxemburg den 11. October 1880.

Die Post-Direction.

Avis. — Règlement communal.

Dans sa séance du 29 juin dernier, le conseil communal de *Tuntingen* a arrêté un règlement sur la police du cimetière de la section chef-lieu.

Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 9 octobre 1880.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. Kirpach.

Avis. — Assurances.

M. François *Maréchal*, négociant à Rodange, a été agréé comme agent de la compagnie d'assurances sur la vie et contre les accidents, dite « La Confiance ».

Luxembourg, le 18 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances :
Le Conseiller de Gouvernement,
M. Mullendorff.

Avis. — Postes.

A partir du 15 de ce mois, les heures de départ et d'arrivée des services de transport des dépêches et de messagerie ci-après indiqués sont réglées comme suit :

Esch-sur-Sûre — Wiltz.

Départ d'Esch-s.-Sûre,	5 h. 00	soir ;
Arrivée à Wiltz,	6 » 30	»

Redange — Ettelbruck.

Départ de Redange,	6 h. 30	matin ;
Arrivée à Ettelbruck,	9 » 30	»

Remich — Oetrange (2e service).

Départ de Remich,	1 h. 50	soir ;
Arrivée à Oetrange,	3 » 20	»

Luxembourg, le 11 octobre 1880.

La Direction des Postes.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bekanntmachung. — Auswanderung.

Es beabsichtigt die Regierung, Erkundigungen über die Art und Weise einzuziehen, wie die Auswanderer aus dem Großherzogthum nach den Vereinigten Staaten Amerikas beim Einschiffen, an Bord des Schiffes während der Ueberfahrt so wie bei der Landung behandelt werden. Diejenigen, welche dieserhalb Klagen einzureichen haben oder Aufschlüsse über diesen Gegenstand zu geben im Stande sind, werden ersucht, dieselben vor dem nächstkünftigen 1. Januar an den Hrn. Regierungsrath Müllendorff gelangen zu lassen, welcher den Auftrag erhalten hat, nähere Erkundigungen einzuziehen über die Art und Weise, wie die Unternehmer des Auswanderertransportes ihren Verpflichtungen nachkommen.

Luxemburg den 12. October 1880.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Herr Heinrich Geib, Gerichtsvollzieher zu Vianden, ist als Agent der Magdeburger Feuerversicherungs-Gesellschaft bestätigt worden.

Luxemburg den 12. October 1880.

Für den General-Director der Finanzen:
Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Bekanntmachung. — Studienbörse.

Eine Börse der Stiftung Seyler, im Betrag von 100 Franken, zu Studien am Athenäum und zu Gunsten unbemittelter Studenten aus der Stadt Luxemburg gestiftet, ist seit dem 1. d. Mts. erledigt.

Die Bewerber um den Genuß dieser Börse werden aufgefordert, ihre Gesuche nebst Belegstücken vor Ende d. Mts. an mich gelangen zu lassen.

Luxemburg den 18. October 1880.

Für den General-Director der Finanzen:
Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Avis. — Emigrations.

Le Gouvernement désire recueillir des renseignements sur la manière dont les personnes émigrant du Grand-Duché aux États-Unis d'Amérique sont traitées à l'embarquement, à bord du vaisseau pendant le trajet et au débarquement. Les personnes qui auraient des plaintes à formuler ou qui pourraient fournir des indications sur cet objet, sont priées de les adresser jusqu'au 1er janvier prochain à M. *Mullendorff*, conseiller de Gouvernement, qui a été chargé de prendre des informations sur la manière dont les entrepreneurs de transport d'émigrants ont rempli leurs obligations.

Luxembourg, le 12 octobre 1880.

Le Directeur général de la justice,
Paul Eyschen.

Avis. — Assurances.

M. Henri *Geib*, huissier à Vianden, a été agréé comme agent de la compagnie d'assurances contre l'incendie de Magdebourg.

Luxembourg, le 12 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances:
Le Conseiller de Gouvernement,
M. Mullendorff.

Avis. — Bourse d'études.

Une bourse de la fondation *Seyler*, au montant de 100 francs, pour études à l'Athénée, instituée en faveur d'étudiants sans fortune de la ville de Luxembourg, est vacante depuis le 1er du mois courant.

Les prétendants à la jouissance de cette bourse sont invités à me faire parvenir leurs demandes, accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, avant la fin du présent mois.

Luxembourg, le 18 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances :
Le Conseiller du Gouvernement,
M. Mullendorff.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Herr Leopold Roth, Sohn, zu Diekirch, ist als Agent der Lebens- und Unfall-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft « La Confiance » bestätigt worden.

Luxemburg den 12. October 1880.

Für den General-Direktor der Finanzen:
Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Avis. — Assurances.

M. Léopold *Roth*, fils, à Diekirch, a été agréé comme agent de la compagnie d'assurances sur la vie et contre les accidents, dite « La Confiance ».

Luxembourg, le 12 octobre 1880.

Pour le Directeur général des finances.
Le Conseiller de Gouvernement,
M. Mullendorff.

BANQUE NATIONALE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Etat mensuel. — Situation au 30 septembre 1880.

Actif.

Versements restant à appeler	frs.	3,750,000 »
Caisse	»	789,339 89
Portefeuille	»	9,121,419 74
Dépôts volontaires de titres	»	15,080,250 »
Divers	»	488,124 34
	frs.	29,229,133 97

Passif.

Capital	frs.	7,500,000 »
Billets en circulation *)	»	2,353,010 65
Déposants	»	15,080,250 »
Comptes courants	»	2,573,442 33
Dépôts d'espèces	»	1,203,406 48
Divers	»	519,024 51
	frs.	29,229,133 97

*) Les billets de la Banque Nationale sont admis en paiement dans les caisses de l'État.

Taux d'escompte et d'intérêt :

Traites acceptées	4½ pCt.
» non acceptées	5 pCt.
Avances sur dépôts d'effets publics ou d'autres valeurs garanties par des États.	5 pCt.
Dépôts des communes ou d'autres établissements publics	4 pCt.
Dépôts des particuliers avec faculté de retrait après 3 jours de préavis	3 pCt.
id. id. id. id. après 6 mois de préavis	4 pCt.

Chemins de fer Prince-Henri. — Longueur en exploitation : 139 kilomètres.
Moyenne au 30 septembre 1880 : 125 kilom.

RECETTES.		Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	Recettes totales.
Du 1er au 30 septembre	1880	18,889 78	153,280 37	2,284 76	174,454 91
Du 1er janvier au 31 août	1880	119,613 44	1,125,807 56	38,375 05	1,283,796 05
Du 1er janvier au 30 septembre	1880	138,503 22	1,279,087 93	40,659 81	1,458,250 96
	1879	114,164 90	1,129,777 71	50,326 62	1,294,269 23
Différences en faveur de	1880	24,338 32	149,310 22		163,981 73
	1879			9,666 81	

Produit kilométrique correspondant à 1880 . . . fr. 15,554 68, soit par jour-kilom. fr. 42,50.
1879 . . . » 16,800 32, » » » 46,05.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Relevé des personnes auxquelles ont été délivré des permis de chasse pour la durée d'une année depuis le 1er au 19 octobre 1880 inclusivement.

N°	Date.	Noms et prénoms.	Qualité.	Domicile.
420	1er octobre.	Diederich, Mathias.	Propriétaire.	Daundorf.
421	id.	Perlot, Léon.	Industriel.	Kayl.
422	2 octobre.	Caron, Edouard-Ch.-André.	Directeur des mines.	Esch-sur-l'Alz.
423	id.	Bintener, Jean.	Cabaretier.	Burange.
424	id.	Tibesar, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Mamer.
425	id.	Jœrg, Jean-Joseph.	Secrétaire communal.	id.
426	id.	Nepper, François.	Cultivateur.	Munshausen.
427	id.	Beringer, Théodore.	id.	Medernach.
428	id.	Juncker, Jean.	Garde particulier.	Bivels.
429	id.	Doser, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Niedercorn.
430	id.	Barnich, J.-J.-B.	Graveur.	Senningen.
431	id.	François, Frédéric.	Étudiant.	Luxembourg.
432	4 octobre.	Sinner, Adolphe.	Cultivateur.	Burange.
433	id.	Cornette, Théodore.	Receveur communal.	Mersch.
434	id.	Olinger, Nicolas.	Journalier.	Kehmen.
435	id.	Bouvier, Joseph-Amand.	Rentier.	Urspelt.
436	id.	Orianne, Jacques.	Cultivateur.	Elvange (Redange).
437	id.	Scholtus, Dominique.	»	Arsdorf.
438	id.	Loring, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Munshausen.
439	id.	Zenner, Paul.	Vigneron.	Schwebsingen.
440	5 octobre.	Charpentier, Bernard.	Colporteur.	Consdorf.
441	id.	Walerich, Pierre.	Cultivateur.	Schengen.
442	id.	Huberty, Jean-Nicolas.	id.	Sæul.
443	id.	Gerard, Jean-Baptiste.	id.	Redange.
444	id.	Wahl, Mathias.	id.	Niederpallen.
445	id.	Lejeune, Jules.	Avocat à la Cour de cassation.	Bruxelles.
446	6 octobre.	Coster, Jean.	Propriétaire-meunier.	Reisdorf.
447	id.	Klepper, Jean-Baptiste.	Cultivateur.	Huncherange.
448	id.	Lœven, Pierre.	Rentier.	Gare centrale.
449	7 octobre.	Sonntag, Guillaume.	Cultivateur.	Mecher (Wiltz).
450	id.	Mehn, Ferdinand.	id.	Berbourg.
451	8 octobre.	Wilhelmy, Jean.	Receveur de l'enregistrement.	Grevenmacher.
452	9 octobre.	Thelen, Jean.	Cultivateur.	Merscheid (Putscheid).
453	id.	May, Pierre.	id.	Schandel.
454	id.	Saur-de Marie, François.	Négociant.	Luxembourg.
455	id.	Husting, Théodore.	Cultivateur.	Mullendorf.
456	11 octobre.	Giesch, Nicolas.	Propriétaire.	Garnich.
457	id.	comte de Saintignon, Fernand.	Maître de forges.	Longwy.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

458	11 octobre.	Bouchet, Jacques.	Garde particulier.	Lasauvage.
459	id.	Weis, Louis-Ferdinand-Jos.	Tanneur.	Bissen.
460	id.	Metz, Léon.	Maître de forges.	Esch-sur-l'Alz.
461	id.	Huberty, Nicolas.	Cultivateur.	Greisch.
462	id.	Jaminet, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Weimershof.
463	12 octobre.	Penning, Nicolas.	id.	Lultzhausen.
464	13 octobre.	Trotyanne, Hippolyte.	Propriétaire-rentier.	Mondorf-les-bains.
465	id.	Reuter, Nicolas.	Cultivateur.	Mullendorf.
466	14 octobre.	Schoos, Henri.	Chasseur.	Heisdorf (Steinsel).
467	id.	Flammang, Bernard.	Agent d'assurances.	Reckingen (Mersch).
468	id.	Magonette, Philippe.	Propriétaire.	Boulaide.
469	15 octobre.	Zeimes, Nicolas.	Sans état.	Burange.
470	id.	Weydert, Nicolas.	Meunier.	Consdorf.
471	id.	Roucken, Jean-Georges.	Propriétaire.	Basbellain.
472	id.	Lenertz, Jean.	id.	Leudelange.
473	id.	de Scherff, Paul.	Lieutenant au 2e régim. des dragons de la garde.	Berlin.
474	16 octobre.	Schumacher, Gustave.	Rentier.	Dippach.
475	17 octobre.	Koch, François.	Aubergiste.	Christnach.
476	18 octobre.	Thilges, Joseph.	Avocat.	Luxembourg.
477	id.	Neuens-Beck, Nicolas.	Propriétaire.	Grosbous.
478	id.	Maillet, Jean-Pierre.	Meunier.	Sorré.
479	id.	Mataigne, Albert.	Cabaretier.	Harlange.
480	id.	Gretsch, Joseph-Chrétien.	Propriétaire.	Remich.
481	id.	Marx, Pierre.	Agronome.	Walferdange.
482	id.	Diederich, Mathias.	id.	id.
483	id.	Claude, Dominique.	Propriétaire.	Esch-sur-l'Alz.
484	id.	Biver, Nicolas.	Cultivateur.	Finsterthal.
485	19 octobre.	Becker, Jean.	Garde particulier.	Kalkesgrund.
486	id.	Collart, Jules-Nicolas.	Maître de forges.	Steinfort.
487	id.	Thilges, Jacques.	Boucher.	Bettborn.
488	id.	Schengen, Jean-Pierre.	Liquidateur.	Niederfeulen.
489	id.	Klein, André.	Cultivateur.	Bergem.

Luxemburg. — Druck von B. Bück.